



## Probleme avec la societe credirec

Par **loulou**, le **16/09/2009** à **16:01**

Bonjour,

Voià, j'ai reçu un courrier de la société cofidis daté du 09/09/2009 m'informant de la cession de ma créance intervenue le 25/06/2009 envers la société crédirec finance titulaire de tous les droits de créance nés en vertu dudit financement. Et en date du 02/09/2009, la société crédirec, m'envoie un courrier m'informant de l'avis de cession de la créance.

En 2006, j'avais un dossier de surendettement déposé à la banque de france, qui a été rejeté début 2007, suite au refus par l'un des créanciers, mais depuis je n'ai plus eu de nouvelle de cofidis, en dehors du courrier reçu début septembre.

Après avoir contacté la société crédirec, il ne me laissé comme choix, soit de régler la totalité en une seule fois et échelonné sur 6 mois, mais il faut que je leur envoie 6 chèques d'un coup, pourtant je leur ai dit n'avoir aucun chéquier et que je ne peux payer que par mandat, mais il refuse, et me dit que mes parents peuvent me prêter les chèques. Il insiste, et m'ont encore appelé hier. Mais à force de recherche sur internet, j'ai vu que si cela faisait plus de deux ans, la dette est annulée.

Je voudrais donc savoir ce que je dois faire afin que cette société ne puisse pas me poser des problèmes, puisque cela fait plus de deux ans maintenant ?

Je tiens à vous dire que pour le moment je ne leur ai fait aucun courrier, reconnaissant leur dette, bien qu'il m'ait envoyé un échéancier contractuel à signer et à leur retourner avec les 6 chèques.

J'espère que vous pourrez m'aider. En vous remerciant

Par **jeetendra**, le **16/09/2009** à **18:19**

[fluo]CRESUS PARIS[/fluo]

15 rue des Abbesses 75018 PARIS

Président : Jean BEAUJOUAN

Directeur : Emmanuel MOYART

Tél : 01.46.06.62.27

cresus.paris@free.

[fluo]UDAF du Val-de-Marne[/fluo]

3, avenue Charles de Gaulle - 94475 BOISSY SAINT LEGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 32 32 - Fax : 01 45 99 12 20

Bonsoir, contactez l'une de ces deux Associations, ils vous aideront à trouver une solution à votre problème, courage à vous, cordialement

**Par loulou, le 16/09/2009 à 22:17**

Merci, je vais contacter des demains ces associations. Mais j'aurais bien voulu savoir si cette société était dans son droit de me réclamer ainsi cette créance de plus de deux ans ? J'avais oublier de dire, qu'il me menacait de mettre dossier à l'huissier si je n'acceptais pas de leur envoyer les 6 chèques de suite.